



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
POUR L'ANNÉE 2024**

Mme Valérie ANGELE

Ex- Formateur en agro-alimentaire, actuellement mère au foyer

M. Bernard BERNHARD

Principal de collège en retraite

Mme Sylvie BOURRUST

Ancienne directrice de Parc naturel régional

M. Alexis CAHUZAC

Agent de l'État au sein du ministère de la Justice

M. Gilles CONTESSI

Chef d'établissement scolaire en retraite

Mme Georgette DEJEANNE

Attachée de préfecture en retraite

M. Jean ESPIAU

Fonctionnaire retraité de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt

M. Antoine GUICHARD

Ingénieur-conseil en EURL

M. Jean-Jacques GUICHARD

Directeur d'un centre industriel en retraite

Conseiller Prud'hommes à Toulouse

M. Michel HIGOA

Major de gendarmerie en retraite

M. Raymond LAFFARGUE

Ingénieur à la retraite, expert judiciaire

M. Hugues LAFFONT

Consultant en stratégie, coach professionnel

Mme Nelly LAROCHE-RACLOT

Chef d'établissement scolaire en retraite

M. Régis LEBASTARD

Directeur des services techniques et de l'urbanisme en mairie

M. Christian MARRAST

Inspecteur des douanes en retraite

Affaire suivie par : pref-environnement@gers.gouv.fr

Mél. : pref-environnement@gers.gouv.fr

Tél. : 05 62 61 44 62

3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH

www.gers.gouv.fr

M. André MARTIN

Cadre supérieur des télécommunications en retraite

M. Jacques MELLIET

Technicien supérieur en chef de l'équipement en retraite

M. Jean-Luc MIMOUNI

Géomètre-expert foncier en retraite

M. Frédéric PITOUX

Brigadier de la réserve opérationnelle de la gendarmerie du Gers
Chef d'exploitation d'un élevage avicole

M. Michel RAGET

Officier de gendarmerie en retraite

M. René SEIGNEURIE

Cadre supérieur EDF en retraite

M. Philippe SEROIN

Viticulteur à la retraite

M. Guillaume TERRASSON

Ancien ingénieur en aéronautique

Cette liste départementale sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers et pourra être consultée à la Préfecture ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Pau. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auch, le **20 DEC. 2023**

La Présidente de la Commission
Vice-Présidente du Tribunal
Administratif de PAU



Magali SELLÈS